



Amiens, le 28 août 2015

Communiqué de presse

**Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme
La préfète confirme les sanctions administratives
et confie une mission d'expertise**



Le 20 juillet dernier, lors du contrôle de la mise en conformité de la ferme dite des « 1000 vaches » située à Drucat dans la Somme, les inspecteurs des installations classées agricoles et de la santé et de la protection animale (direction départementale de la protection des populations – DDPP 80) ont constaté la persistance du dépassement du nombre de vaches laitières autorisées par l'arrêté préfectoral du 1er février 2013, soit 763 vaches au lieu de 500.

Deux projets d'arrêtés préfectoraux portant sur les sanctions administratives envisagées ont été transmis à l'exploitant qui a fait valoir ses observations dans le délai de 15 jours ouvert dans le cadre de la procédure contradictoire.

Après étude de ces observations, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme a décidé de confirmer les sanctions administratives par arrêtés préfectoraux du 28 août 2015 notifiés à l'exploitant.

Ces sanctions consistent en une amende de 7800 euros, immédiatement exécutoire et une astreinte journalière de 780 euros due à compter de la notification et ne pouvant être levée qu'à partir du respect des termes de l'autorisation d'exploiter.

Parallèlement, la préfète a décidé de confier à un vétérinaire indépendant une mission d'audit sur la question du respect du bien-être animal au sein de l'exploitation.